

PREVENIR LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

OBJECTIFS:

- Connaître le cadre de réglementation de la prévention des risques
- Intégrer la prévention des risques psycho-sociaux dans ses enjeux RH
- Mettre en œuvre un dispositif de qualité de vie au travail

PROGRAMME:

Le cadre de réglementation de la prévention des risques psycho-sociaux

- La définition et les manifestations des risques psycho-sociaux (stress, harcèlement, « burn out », violences au travail)
- Les principes de la prévention et notion de risque
- L'identification des facteurs de risque au sein de son organisation

L'identification des risques psycho-sociaux au sein de sa collectivité

- La mise en place d'un diagnostic concerté
- Le repérage des agents en souffrance et la mise en œuvre des entretiens
- Les dispositifs d'accompagnement pour faire face aux situations d'urgence

La prévention des risques psycho-sociaux

- Les acteurs sur lesquels s'appuyer et la mise en place d'un plan d'actions respectant les trois niveaux de prévention
- La mise en œuvre d'un management de bien-être au travail
- Le suivi et l'évaluation de son plan de prévention des risques

1 journée

Elu.e.s, agents et cadres des collectivités territoriales, salarié.e.s du secteur privé

CONTACT INSCRIPTION:

M. Gregoire CARON

Directeur développement

inscription@iepp.fr

[Demande de devis](#)